

Micropolluants dans l'eau du robinet

« Halte aux micropolluants dans l'eau » titrait un très sérieux journal romand en septembre 2015, et de rajouter « des traces de médicaments, cosmétiques et herbicides sont retrouvées dans les eaux des lacs et des rivières. Une centaine de stations d'épuration suisses seront équipées pour limiter les rejets de ces substances ».

Après les micropolluants dans les rivières, où en est-on avec les micropolluants dans notre eau du robinet ? Sont-ils testés dans l'eau de consommation ? Attention loin de nous l'idée de remettre en question la promotion de la consommation de notre eau du robinet !

Nous savons que les stations d'épuration (STEP) ne sont pas toutes pourvues de système de filtration permettant le rejet de micropolluants dans l'eau.

La nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, entend lutter contre cette pollution insidieuse, mais toutes les STEP ne pourront être aménagées dans les années à venir.

Même si nous ne savons pas encore actuellement les répercussions sur la santé humaine, le principe de précaution est de mise et nous devons être attentifs en encourageant toute action pour limiter voire supprimer ces micropolluants.

Nos questions sont les suivantes :

1. A l'heure actuelle, dans le canton du Jura, combien de stations d'épuration permettent une filtration optimale des micropolluants ? A contrario combien de stations ne la permettent pas ? Combien de STEP jurassiennes sont concernées par l'action des « 100 STEP » subventionnées par la Confédération ?
2. Est-ce l'Office de l'environnement a réfléchi à des alternatives (de filtration) pour améliorer la situation des STEP dépourvues de filtres efficaces aux micropolluants ?
3. Est-ce que les micropolluants sont testés dans l'eau du robinet ? Quels sont les types et quantités de micropolluants que les STEP ne peuvent éviter ? Quelles en sont les conséquences sur la santé de la population jurassienne ?
4. Quel sont les objectifs de l'Office de l'environnement et du service de la Santé publique, du point de vue technologique et du point de vue de la santé publique, pour faire face à la présence de ces particules dans les cours d'eau et dans l'eau de consommation ?

Avec nos remerciements - Pour le Groupe Verts et CS-POP

Emmanuelle Schaffter

W. Godard
H. Trunst
H. Schaffter

Schaffter
Schaffter

Schaffter

Schaffter